



Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

# RAPPORT

## Mission exploratoire Bénin – Togo

**« Droit, médecine légale et science forensique en Afrique » et  
« Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique »**

**01-07 juillet 2017**



Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de deux programmes de formation « Droit, médecine légale et science forensique en Afrique » ainsi que « Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique » conjointement mis en place par le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) et l'Université de Genève (Unige) et de l'Université de Lausanne (Unil), une mission exploratoire en Afrique de l'Ouest avait été prévue et a pu être effectuée du 1er au 7 juillet 2017. La délégation suisse était composée du Dr Patrick Ghislain LESSENE, Directeur exécutif du Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA), de la Prof. Silke GRABHERR, Directrice du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML), et de la Dr Đurđica HAZARD, Chargée de formation pour les projets internationaux à l'École des Sciences Criminelles (ESC) de la faculté de droit de l'Unil.

Outre la présentation des deux programmes, la mission exploratoire avait pour objectifs de :

- rencontrer l'ensemble des partenaires susceptibles de prendre part au projet de formations ;
- recueillir les propositions, avis, intérêts relatifs à la mise en forme et à l'implémentation des deux formations, afin de structurer les programmes selon les besoins spécifiques des partenaires consultés;
- identifier les autorités partenaires responsables du projet dans chaque pays ;
- échanger avec les étudiants et personnels des institutions nationales lors de conférences présentant la médecine, la science forensique en Suisse et les programmes de formations spécifiques à l'Afrique.

Le présent rapport met en lumière le déroulement de cette mission ainsi que certaines recommandations pour la réalisation des programmes de formation à l'intention des acteurs béninois et togolais.



Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

## I. DEROULEMENT DE LA MISSION EXPLORATOIRE

### 1. La mission au Benin

#### *Dimanche 2 juillet 2017*

Pour préparer les audiences avec les autorités politiques béninoises et les autorités académiques de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), la mission a rencontré:

- Le Prof. Hygin KAKAI, Directeur du CESPo-UAC<sup>1</sup>
- M. Alassane Amadou SANNI, Conseiller technique du Ministre de la santé.

#### *Lundi 3 juillet 2017*

**Rencontre avec le Prof. Maxime da-CRUZ, Vice-recteur de l'UAC et de son équipe en charge des services opérationnels et de la coopération internationale.**

Le projet de formations a été très bien reçu par le Vice-recteur, lequel a désigné le Prof. Hygin KAKAI comme répondant et coordinateur pour les relations institutionnelles bénino-suisse. Un premier projet d'accord de coopération a été soumis en vue de son approbation et de sa signature par les parties contractantes.

A titre d'information, le Vice-recteur a tenu à préciser que la Suisse est le premier partenaire du Bénin dans le domaine de la formation des jeunes adultes.

Les membres de la délégation suisse ont été interviewés par le service de presse de l'UAC.

---

<sup>1</sup> CESPo-UAC : Centre d'Études Sociologiques et de Science Politique – Université d'Abomey-Calavi.



Figure 1. Rencontre avec le Vice-Recteur et l'équipe de la coopération internationale de l'UAC

### **Rencontre avec le Prof. Noel GBAGUIDI, titulaire de la chaire UNESCO des droits de la Personne humaine et de la Démocratie de l'UAC**

Les deux programmes ont suscité un fort intérêt de la part du Prof. Noel GBAGUIDI, lequel a souhaité discuter plus spécifiquement des possibilités de mise en œuvre concrètes. L'intégration de la police technique et scientifique dans le programme aux côtés de la médecine légale et du droit humanitaire a été relevée positivement par le Prof. Noel GBAGUIDI.

La discussion a permis de spécifier quatre axes de réalisation pour assurer les formations :

- Le suivi d'une formation complète par des étudiants béninois, envoyés et soutenus par l'État. Une fois de retour au Bénin, les personnes pourraient pratiquer dans les domaines de la médecine légale, de la science forensique et de la privation de liberté tout en assurant la formation sur place de la relève ;
- La réalisation de stages de quelques mois pour découvrir l'environnement de travail au sein du CURML notamment, et ainsi réfléchir plus spécifiquement aux besoins de formations complémentaires au Bénin ;
- L'organisation de séminaires et cours thématiques à Cotonou et dispensés par des spécialistes suisses;
- La mise en place de cours d'été.



**Figure 2: Rencontre à la Chaire de l'UNESCO**

### **Rencontre avec le Prof. Eric MONTCHO AGBASSA, vice-Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politique (FADESP)**

La réunion a porté sur le compte-rendu des précédentes discussions avec les autorités rectorales et la Chaire Unesco. Le Vice-doyen a exprimé le désir de la FADESP de coopérer dans le cadre d'un Master sur le droit pénitentiaire car le Bénin vient de se doter d'une nouvelle réglementation visant à l'amélioration des conditions carcérales.

Les débats ont ensuite porté sur la préparation de la conférence du lendemain devant se tenir à la Bibliothèque de la FADESP.



Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

## **Rencontre avec le Prof. Hygin KAKAI, Directeur du Centre d'Études sociologiques et de Sciences Politiques (CESPo) de l'UAC**

La délégation a fait le compte-rendu des discussions qu'elle a eues avec les autorités rectorales et académiques de l'UAC, notamment la décision du Vice-recteur désignant le Prof. Hygin KAKAI comme point focal chargé de la mise en œuvre des projets avec l'UAC. Les échanges ont ensuite été axés sur la suite des démarches en vue de la formalisation et concrétisation de la coopération entre les institutions universitaires béninoises et les partenaires de la mission suisse dans un délai relativement bref. Le Prof. Hygin KAKAI s'est engagé à entrer en contact avec la cheffe de service de la coopération internationale de l'UAC en vue de l'envoi rapide d'un projet d'accord devant être soumis à l'appréciation des parties contractantes.

## **Rencontre avec le Dr Edouard Cyriaque DOSSA, Directeur des Services Judiciaires,**

Le Dr. Cyriaque DOSSA a informé les membres de la délégation des modalités d'intervention du médecin légiste au Bénin et des moyens limités de la police technique et scientifique. Il a relevé que le système pénal béninois a subi de nombreuses réformes ces dernières années. Les bases légales concernant la gestion et la protection des données, notamment biométriques, seraient déjà prêtes pour accueillir les bases de données centralisées enregistrant l'ADN, les empreintes et traces digitales retrouvées dans le cadre des investigations judiciaires. Toutefois, en dépit de ces avancées, le besoin de formation des acteurs du système de justice criminelle est criard, comme l'a relevé le Directeur des Services Judiciaires. Dans ce domaine, il a informé la mission qu'une formation liée à l'investigation sur scène de crime avait été dispensée par les États-Unis.

Le Dr. DOSSA a indiqué qu'il était nécessaire d'avoir une formation ancrée sur la pratique et pas seulement théorique dans le domaine de la médecine légale et de la police technique et scientifique.

## ***Mardi 4 juillet 2017***

## **Rencontre avec le Dr Alassane SEIDOU, Ministre de la santé et son équipe**

La délégation a présenté au Ministre et ses collaborateurs les deux programmes de formation visant à doter le Bénin et l'Afrique d'experts en médecine légale, science forensique et dans la médecine humanitaire dans les lieux de détention.

Plus spécifiquement, la Prof. Silke GRABHERR a pu expliquer les modalités de formation des médecins légistes en Suisse en exposant, notamment, les points forts du présent cursus, reconnu autant en Allemagne, Autriche que Suisse. Selon les conclusions d'un des médecins légistes béninois qu'elle a rencontré lors du dernier Congrès francophone de médecine légale tenu à Paris, actuellement, le Bénin ne dispose que de quelques médecins légistes (deux experts seraient actifs), formés en France, où la formation n'est pas aussi complète que celle dispensée en Suisse. Ce dernier avait vivement soutenu l'initiative qui permettrait à des Béninois d'être formés en Suisse.

Les différents membres de l'équipe ministérielle ont fait état de l'importance des programmes de formation proposés pour leurs départements respectifs.

Suite à cet échange, le Ministre de la santé a manifesté un fort intérêt à l'égard du projet de formations, œuvrant pour le renforcement des capacités dans le domaine de la médecine légale et de la médecine humanitaire dans les prisons au Bénin.

Au regard du public ciblé par les formations (médecines, magistrats, policiers, personnel pénitentiaire), il a été proposé d'intégrer le personnel infirmier, qui intervient assez régulièrement dans le cadre pénitentiaire.

Le Ministre a invité les membres de la mission à rencontrer dans la même journée le Doyen de la Faculté des sciences de la santé (FSS) de l'UAC pour discuter des possibilités de formation des médecins béninois.



**Figure 3. Rencontre avec le Ministre de la santé béninois e son équipe**

## Conférence à l'UAC

La délégation a pu animer une conférence présentant les programmes de formations ainsi que les institutions organisatrices.

Dans son exposé, la Professeure Silke Grabherr a défini le contenu de la médecine légale et les différents autres secteurs d'activités du CURML. Elle a ponctué ses propos de cas pratiques réels, illustrant le rôle clé de la médecine légale dans le système de justice criminelle.

La Dr Đurđica Hazard a mis l'accent sur l'importance de la science forensique dans le cadre de l'investigation criminelle, l'historique de l'École des Sciences Criminelles (ESC), les différents types de formation de l'ESC, les défis ainsi que les débouchés offerts aux étudiants.

Le Dr Ghislain Patrick LESSENE a présenté les deux programmes spécifiques à l'Afrique, notamment leur contenu, les publics cibles et leur importance pour le Bénin tout en exhortant les participants à envisager de se former dans ces domaines, dont le Bénin et l'Afrique manquent de spécialistes.

Il est à noter que les débats qui ont suivi les exposés ont permis de mesurer l'intérêt et l'accueil très favorable de ces programmes par les étudiants en Master 2 de la faculté de droit, de science politique ainsi que de la faculté de sociologie.

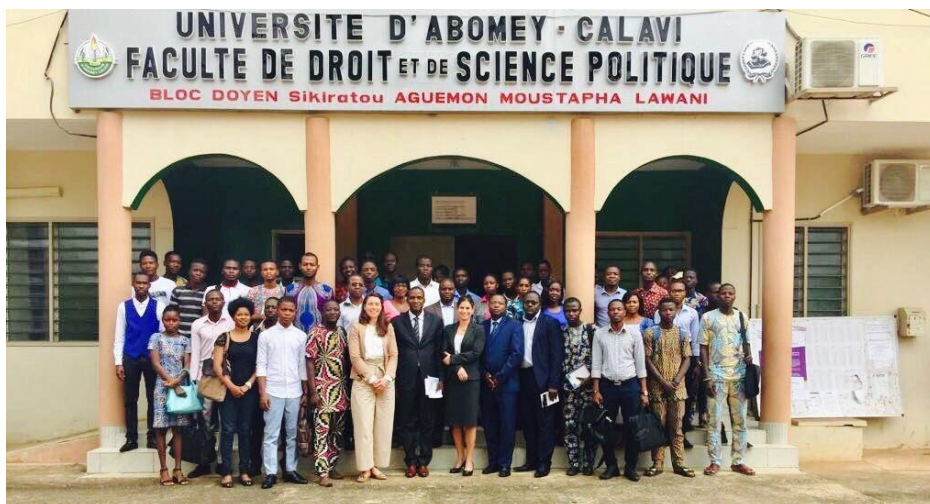


Figure 4: Photo de groupe à l'issue de la conférence du 4 juillet 2017, Cotonou (photographie prise par l'UAC)

## Rencontre avec le Prof. Delphin Kuassi MEHINTO, Doyen de la Faculté des sciences de la santé (FSS) et les vice-Doyens

La rencontre fut brève entre les membres de la mission et l'équipe du décanat de la FSS, qui a assuré son soutien pour le projet.





Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

Lors des échanges, il a été fait mention de la nécessité de trouver des sources de financement pouvant garantir la réussite du projet de formations.

La mission au Bénin a pris fin en fin d'après-midi, la délégation se rendant ensuite au Togo.

## 2. La mission au Togo

### *Mercredi 5 juillet*

#### **Rencontre avec M. Gabriel Kodjo WOAYI, Secrétaire général de la Cour Suprême du Togo**

M. Woayi s'est excusé du fait que le Président de la Cour Suprême n'ait pas pu rencontrer la délégation suisse car il était en mission à l'intérieur du pays. Toutefois, il a tenu à exprimer tout l'intérêt que la Cour Suprême porte aux formations proposées car cela renforcerait énormément les capacités des magistrats togolais et garantirait une meilleure justice.

#### **Rencontre avec le Prof. Komi WOLOU, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lomé, et le Prof. Majesté Ihou WATEBA**

Après la présentation des projets et des institutions l'ayant initié, le Doyen a souhaité relever quelques points concernant le financement et les modalités de formation.

Le Prof. Komi WOLOU a proposé de collaborer avec l'École de la Magistrature. Cette dernière possède un budget pour assurer la formation des magistrats togolais. Il convient d'impliquer cette école dans les discussions et réflexions sur la formation, par l'intermédiaire de Mme Suzanne SOUKOUDE, Directrice du Centre de formation des magistrats togolais.

Le Doyen a également souligné qu'il serait préférable de s'orienter vers une formation de type professionnel (continue) plutôt qu'une formation de type universitaire.

La suite de la discussion a porté sur l'organisation de la conférence du lendemain. Une invitation a été lancée à la Faculté de Médecine pour assister à la conférence.

La délégation s'est ensuite rendue au Centre de formation des magistrats pour une visite inopinée à Mme Suzanne Soukoudé. Toutefois, celle-ci était en congé –maladie.

#### **Rencontre avec M. Mama-Raouf TCHAGNAO, Directeur de l'Accès au Droit du Ministère de la Justice et des relations avec les institutions de la République (MJRIR)**

La délégation suisse a présenté un compte-rendu des démarches déjà entreprises au Bénin et au Togo. Les échanges ont ensuite porté sur le programme de rencontres avec les responsables du Ministère de la Justice intéressés par les formations (directeurs techniques, le Garde des Sceaux, médecins militaires, etc.).

## **Rencontre avec les directeurs techniques et le Secrétaire Général du MJRIR**

Après présentation du projet et des institutions suisses, les directeurs techniques (administration pénitentiaire et de la réinsertion, affaires pénales et grâces, accès au droit, législation, affaires judiciaires, centre permanent de formation des professions de justice) ont manifesté leur intérêt et soutien à la démarche de formations proposées par la Suisse.

Parmi les points ressortant de ces échanges, il convient de réfléchir en terme de formation continue modulaire pour les magistrats déjà en fonction.

De plus, dans la suite des démarches à entreprendre pour le lancement du projet, la participation du Ministère de la sécurité est indispensable au même titre que celle des Ministères de la justice et de la santé, afin d'intégrer les policiers dans le projet de formations.

Lien : [Visite des membres de la délégation suisse relayée sur le site du Ministère de la justice du Togo.](#)

### ***Jeudi 6 juillet***

#### **Conférence à l'Université de Lomé, Faculté de droit.**

La délégation suisse a tenu une conférence sur les programmes de formation à la faculté de droit. Outre la forte affluence des étudiants, on notait la présence du Directeur de l'accès au droit et du Directeur des services judiciaires du MJRIR, du Vice-Doyen de la faculté des sciences de la santé, des Doyen et Vice-Doyen de la faculté de droit, des médecins militaires, Dr Yawo Apéléte AGBOLLI, médecin légiste, du travail, biologiste et médecin du sport, et Dr Soedje, médecin psychiatre.



### Réunion au bureau du Doyen de la Faculté de Droit

Cette réunion, qui regroupait les représentants de différentes institutions politiques et académiques (Directeur de l'accès au droit, Directeur des Services judiciaires, Vice-Doyen de la FSS, Doyen et Vice-Doyen de la faculté de droit, des deux médecins militaires légiste et psychiatre), a permis de faire un « débriefing » et de dégager les premières ébauches de suivi de la mission exploratoire, notamment la nécessité de définir l'institution togolaise qui sera chargée du suivi des programmes de formation, l'implication du Centre permanent de la formation des professionnels de justice, de la formation modulaire et à long terme, de la possibilité d'une mission togolaise en Suisse pour la détermination d'un programme spécifique aux réalités togolaises, de la nécessité d'une mise en œuvre rapide des programmes de formation.

### Rencontre avec M. F. Kokouvi AGBETOMEY, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Cette rencontre a eu lieu en présence de M. Mama-Raouf TCHAGNAO, Directeur de l'accès au droit au MJRIR. Le programme de formations a été très bien reçu par le Ministre de la justice. M. F. Kokouvi AGBETOMEY a invité les membres de la mission à être rapidement actifs pour donner suite à la mission exploratoire en souhaitant un plein succès pour le projet.



Figure 5 - Rencontre avec le Ministre de la Justice du Togo



Centre Universitaire Romand  
de Médecine Légale



Centre hospitalier  
universitaire vaudois



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

**Vendredi 7 juillet**

### **Rencontre avec Maître Tchitchao Tchelim, Ancien Ministre de la justice, garde des Sceaux, avocat**

L'ancien Ministre de la Justice a tenu à rencontrer la délégation suisse. Au cours de cette réunion, et eu égard à son expérience ministérielle, il a mis en relief la nécessité d'une forte implication des avocats togolais dans les programmes de formation pour une meilleure effectivité de la justice et de l'amélioration des conditions carcérales au Togo. Tout comme les autres autorités rencontrées, il a mis l'accent sur la nécessité d'une formation de base et de la formation continue, notamment dans le domaine de la privation de liberté.

### **Rencontre avec M.I drissou Akibou, Directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion**

Le directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a vivement remercié la délégation suisse pour l'initiative de former des personnes dans le domaine de la privation de liberté. Le Togo a besoin de personnel pénitentiaire très bien formé car il n'existe que 13 régisseurs de prisons, 3 personnes en charge de l'administration pénitentiaire, 20 surveillants de prisons.

La gestion des lieux de détention est encore largement « militarisée » car il n'y a pas de formation spécifique sur la détention.

De même, il y a urgence à former le personnel soignant sur leurs devoirs à l'égard des détenus.

Enfin, le volet réinsertion des détenus de la formation est capital pour le Togo qui ne dispose actuellement d'aucune politique, ni de pratique de réinsertion prenant en compte les besoins des personnes privées de liberté. A ce titre, l'expérience suisse sera la bienvenue.

Cette première mission exploratoire a permis de renforcer la conviction de mener à terme les deux programmes de formation puisque ceux-ci ont trouvé un écho plus que favorable tant des autorités politiques qu'académiques dans les deux États visités.